



L'OBLIGATION ENVIRONNEMENTALE DU CAHIER DES CHARGES DE CERTAINES APPELLATIONS VIRE AU DIKTAT

Afin d'anticiper les exigences de la loi Egalim (art 48) certains ODG (Organisme de Défense et de Gestion des Appellations) révisent leur cahier des charges pour y inclure l'obligation de certification environnementale. Nous nous félicitons de cette évolution vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement au sein de nos appellations.

En Nouvelle-Aquitaine certaines appellations ont opté pour un large choix d'engagements dans ces pratiques.

En revanche d'autres ODG vont ou pourraient imposer UNIQUEMENT la certification HVE (Haute Valeur Environnementale).

Nous rappelons que les Bio n'ont pas attendu une quelconque obligation de leur appellation pour se soucier de l'environnement. La non utilisation de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse, le respect des haies, les engrais verts, la préservation de la biodiversité, le respect du vivant font partie des fondamentaux de la Bio depuis plus de 40 ans.

Les viticulteurs Bio n'auront-ils d'autres choix que de se soumettre à la certification HVE, ou de quitter leur appellation ? Nous sommes en droit de nous demander qui a intérêt à opposer ainsi HVE et BIO ??? Certains cherchent-ils le retrait des domaines bios des appellations ?

Bio Nouvelle-Aquitaine est totalement en accord avec les décisions de l'INAO qui lors de son Conseil Permanent du 7 décembre 2021 a souligné que le choix existait pour atteindre ces objectifs environnementaux.

HVE, au-delà de son nom en forme de tromperie commerciale a fait l'objet d'études¹ qui révèlent qu'elle n'est pas à la hauteur de ce qu'elle affiche.

Nous nous opposons à ce manque de respect vis-à-vis de l'agriculture Bio, et regrettons ce dogmatisme qui une fois de plus oppose les pratiques plutôt que d'inciter le collectif vers un plus grand respect de l'environnement.

Nous demandons aux ODG de Nouvelle-Aquitaine de se conformer aux décisions de l'INAO et de laisser aux opérateurs le choix du label qui corresponde le mieux à leurs valeurs et pratiques.

CONTACT PRESSE :

Sylvie DULONG, Présidente de Bio Nouvelle-Aquitaine
TÉL. 06 71 94 18 94

Valentina REBASTI Responsable communication
TÉL. 07 66 51 74 63
Mail : v.rebasti@bionouvelleaquitaine.com

1. Étude IDDRI : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/propositions/la-certification-haute-valeur-environnementale-dans-la-pac>

Note OFB : https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/25/la-certification-agricole-hve-sous-le-feu-d-une-nouvelle-critique_6081444_3244.html

